

# REGLEMENT DU RAID DE L'X 2023

Le présent règlement définit les règles de fonctionnement du Raid de l'X 2023. Le fait de s'inscrire au Raid de l'X 2023 entraîne l'acceptation entière et sans restriction du présent règlement. Le Raid de l'X 2023 se déroule dans le respect des règles visant à la protection de la nature et de l'environnement, ainsi que des Règles Techniques et de Sécurité (RTS) édictées par la Fédération Française de Triathlon.

## A) CARACTERISTIQUES DU RAID

### TYPE

Organisé par l'Association des élèves de l'École Polytechnique, le Raid de l'X 2023 est une aventure sportive d'endurance en orientation sur trois journées (19-21 mai 2023). Il est réservé en priorité aux étudiants, cadres des entreprises partenaires et cadres de l'École polytechnique. Les participants doivent être majeurs. Le Raid de l'X se court en équipe de deux (masculine, féminine ou mixte) sans assistance et en semi-autonomie. Les membres de l'équipe réalisent ensemble les itinéraires et épreuves proposés.

### ÉTAPES ET ITINÉRAIRES

Durant les épreuves, les concurrents utiliseront différents modes de déplacement tels que la course à pied, le VTT, le Run & Bike (un vélo par binôme) ou encore le canoë, le tout en orientation ou en suivi d'itinéraire balisé. Les itinéraires à suivre pour chaque épreuve seront de deux types :

- Itinéraire imposé : Les concurrents doivent suivre une route bien particulière qui leur est indiquée à l'aide d'une carte, d'un road-book ou d'un balisage spécifique.
- Itinéraire libre : Les concurrents choisissent leur route en passant par des points de contrôle indiqués sur une carte. L'organisation se réserve le droit d'interdire l'accès à certaines routes pour des raisons de sécurité.

A titre purement indicatif, le parcours de cette édition prévoit environ 47 km et 1000 m de dénivelé positif par jour de compétition, répartis comme suit : 35% VTT, 35% trail et 30% Run & Bike. Le parcours peut emprunter tout type de terrain (rochers, chemins, sentiers, routes) et contient aussi une portion de Canoë-Kayak.

## B) LE DEROULEMENT DE LA COURSE

### BRIEFING

Un briefing de présentation de chaque journée aura lieu le matin du premier jour ainsi que la veille au soir pour les jours suivants. Les deux concurrents de chaque équipe devront y participer. Un briefing global du raid aura lieu avant le départ. Il rappellera en particulier les consignes de sécurité à respecter impérativement durant toute la durée de l'épreuve.

### MODALITES DE CLASSEMENT ET CHRONOMETRAGE

**Sera déclaré vainqueur du Raid de l'X 2023 le binôme ayant mis le moins de temps à parcourir les itinéraires prévus le premier et le deuxième jour.** Le temps retenu pour le classement général est la somme des temps mis pour chaque journée. Le chronomètre est lancé au moment du coup de feu de départ pour l'ensemble des participants, et arrêté au moment où les deux membres d'un même binôme passent la ligne d'arrivée (il s'agit bien de l'arrivée du **deuxième** membre de l'équipe pour arrêter le chronomètre !).

Des classements d'étape seront établis à l'issue du premier et du deuxième jour de course, séparément. La mention « itinéraires prévus » du paragraphe précédent inclut le temps nécessaire à l'accomplissement des pénalités fixées **en distance** pour chaque binôme à l'issue des épreuves de laser run et des courses d'orientation.

L'unité officielle de chronométrage est la seconde. **Le temps de transition entre les différentes épreuves ou de ravitaillement n'est pas décompté**, sauf spécification particulière.

Le troisième jour sera l'occasion de décerner le Prix de la Course d'Orientation du Raid de l'X 2023. Le classement s'effectuera en points selon des règles précisées au briefing et pourra inclure les portions de CO des deux jours précédents.

Un Prix de la Montagne sera décerné au binôme « meilleur grimpeur ». Les modalités de classement seront précisées sur place et seront comptées en temps total mis par le membre le plus lent du binôme sur des segments ascendants définis par l'organisation.

Seront récompensés les trois meilleurs binômes de chaque catégorie (Femmes, Hommes, Mixte) au classement général, ainsi que les trois meilleurs binômes au scratch du Prix de la Course d'Orientation, le binôme Meilleur Grimpeur de cette édition et les binômes vainqueurs des premier et deuxième jours.

### LES BARRIERES HORAIRES

Sur certaines sections, des barrières horaires de passage peuvent être imposées. Toute équipe se présentant après la barrière horaire verra son parcours raccourci et se verra infliger une pénalité.

### EN COURSE

La course en équipe est obligatoire tout au long des épreuves. Les coéquipiers doivent rester à portée de voix (100 mètres), notamment lors des épreuves de Run & Bike où le VTT doit être transmis [de main en main](#). L'équipe est formée d'un capitaine et d'un équipier et ne peut recevoir d'aide extérieure

physique (tractage, poussage, orientation...). Seules les aides matérielles comme le prêt de chambre à air ou de pompe sont tolérées.

## CODE DE LA ROUTE

Lorsque l'épreuve emprunte des parcours ouverts à la circulation routière, le règlement de la course s'efface devant les obligations du code de la route. Les concurrents se soumettent impérativement au code de la route ainsi qu'aux ordres des signaleurs et baliseurs.

## INCIDENT MATERIEL

En cas d'incident matériel majeur, le concurrent devra rapatrier son matériel endommagé au point de réparation le plus proche. Les concurrents sont tenus de réparer eux-mêmes leur matériel en cas d'incident mineur (crevaisons, saut de chaîne) et encouragés à se dépanner entre eux. Les concurrents seront tenus d'aviser la cellule sécurité en cas d'incident matériel majeur.

## ABANDON

L'abandon d'un concurrent pendant une épreuve entraîne l'abandon de cette équipe pour cette épreuve. Le temps accordé à cette épreuve sera alors le temps de l'équipe classée dernière à cette épreuve majoré par les pénalités de l'équipe la plus pénalisée. Si l'abandon est définitif, le coéquipier restant peut continuer le raid (hors classement) sous condition de se binômer avec un concurrent étant dans la même situation que lui, auquel cas les règles relatives à un abandon spécifique à une épreuve se trouvent étendues à l'ensemble des épreuves restantes en incluant celle de l'abandon. Un concurrent qui se retrouverait seul pourrait également se greffer à un binôme existant et consentant à cette fusion pour former un trinôme qui sera alors hors classement.

## RESERVE

La direction de course se réserve le droit de toute modification du parcours en fonction des conditions météorologiques ou autre. Elle se réserve également le droit d'interdire certaines épreuves à des concurrents dont le comportement est susceptible de les mettre en danger ainsi que les autres concurrents.

## C) LE MATÉRIEL

Toute équipe doit se munir de l'équipement et du matériel nécessaire à la pratique des sports de nature en autonomie à l'exception de celui fourni par l'organisation.

Le participant est le seul responsable de la conformité de son matériel avec la réglementation en vigueur. Toute équipe ne disposant pas du matériel obligatoire explicité dans ce présent règlement ne pourra pas prendre le départ du raid. La possession par chaque équipe des éléments marqués avec un astérisque rouge \* sera vérifiée avec un soin particulier et constitue une condition *sine qua non* pour pouvoir prendre le départ. L'organisation se réserve le droit d'effectuer un contrôle de l'ensemble du matériel mentionné ci-dessous comme obligatoire au départ de chaque journée.

Tous les repas sont gérés par l'organisation, y compris les petits déjeuners. Des postes de ravitaillement en eau et en nourriture seront installés sur le parcours. L'utilisation de téléphones portables est interdite sauf en cas de menace pour la santé et la sécurité des concurrents ou en cas d'incidents matériels majeurs. Chaque binôme sera tenu de disposer d'un téléphone portable sous scellé avec eux pendant toute la durée de l'épreuve.

## Matériel obligatoire

- Matériel nécessaire pour passer les nuits en camping (tente, duvet, tapis de sol, lampe frontale...)
- Vêtements de pluie adaptés à la pratique de trois journées de raid multi activités avec un hébergement en camping
- Afin de réduire l'empreinte du raid, nous voulons limiter l'utilisation de couverts en plastique. Les concurrents devront apporter **leurs couverts, une assiette et un bol** pour le petit déjeuner et le dîner ainsi qu'un gobelet. Ils n'auront pas à les emporter sur le parcours.
- Un petit sac à dos type Camelback
- Une gourde (poche à eau conseillée)
- Une boussole
- Une paire de chaussures adaptées à la pratique de la course à pied sur des sentiers présentant des passages techniques (dévers glissants, fortes pentes, rochers). L'organisation décline toute responsabilité en cas d'incident ou d'accident lié à une paire de chaussures qui ne serait pas adaptée et invite les concurrents à la plus grande prudence concernant cet équipement essentiel.
- \* Une petite trousse de secours contenant au minimum des compresses, du désinfectant, des pansements. Il peut également être utile d'avoir des pansements compressifs (s'achète en pharmacie).
- \* Une couverture de survie
- \* Un sifflet
- Par équipe, \* un téléphone portable chargé, en état de marche, et son étui étanche/pochette plastique (nous conseillons l'utilisation de poches congélation à zip, qui conviennent parfaitement).

## Matériel vivement conseillé

- Matériel de réparation VTT (rustines, pompe, démonte pneu, clef multifonction, dérive chaîne). En particulier, **la gestion des crevaisons de chambres à air ou de pneus est entièrement laissée à la charge des concurrents, qui continueront avec un VTT en l'état s'ils sont dans l'incapacité de remédier à cet incident.** Naturellement, il est donc vivement conseillé de savoir changer une roue et d'avoir sur soi des chambres à air de rechange et des démonte-pneus. **Le diamètre des roues des VTT fournis est de 27,5 pouces (en majorité) ou 29 pouces.**
- Un porte-carte sans bords

## Matériel fourni par l'organisation

- VTT et casques. Les casques personnels sont autorisés pour tous les concurrents. Les VTT personnels sont acceptés, mais leur transport dans les cars affrétés par l'organisation du Raid de l'X ne sera pas autorisé.
- Canoës, pagaies et gilets de sauvetage

## Matériel strictement interdit

- Moyens de positionnement (GPS, carte...)
- Moyens de transport personnels

## D) La sécurité

### RESPONSABILITE

Toute équipe n'ayant pas émarginé la feuille de contrôle avant le départ du raid ne sera plus sous la responsabilité de l'organisation. Le port du casque est obligatoire durant toutes les épreuves de VTT, et de Run & Bike. Le port du gilet de sauvetage est obligatoire pour l'épreuve de canoë, qui se déroulera sur un lac.

### SECURITE

La sécurité active du raid est assurée par :

- La direction du raid
- Une équipe de baliseurs
- Une équipe médicale composée d'un médecin urgentiste et d'un infirmier anesthésiste

L'organisation se réserve le droit de stopper un concurrent pendant l'épreuve sur avis de l'équipe médicale ou de la direction du Raid. Un livret de description du raid sera distribué aux candidats avant le départ. Ce livret contient les numéros des personnes à contacter en cas d'accident. Les candidats doivent impérativement garder ce livret sur eux durant toute la durée du raid.

### ACCIDENT

En cas d'accident, un concurrent doit toujours rester avec le blessé en attendant les secours. Le coéquipier est responsable de l'accidenté jusqu'à l'arrivée des secours. Plusieurs numéros d'appel d'urgence seront communiqués aux concurrents avant le départ.

## E) PÉNALITÉS ET RÉCLAMATIONS

### PENALITES

Causes principales de pénalités et de disqualification (sanction laissée à la diligence de la direction de course) :

- Toute situation en désaccord avec le présent règlement et les recommandations du jour de la direction de course.
- Non-respect de la feuille de route du compétiteur : passage obligatoire, zone interdite, itinéraire obligatoire non respecté.
- Poste ou balise manqué.
- Non-respect du port du dossard.
- Dépassement d'une barrière horaire.
- Retard au départ.
- Attitude incorrecte vis-à-vis des organisateurs, non-respect de la population.
- Non-respect de l'environnement.

### RÉCLAMATIONS

Elles doivent être déposées, chaque jour, dès l'arrivée et au plus tard 30 minutes après la publication des résultats de la journée. Toute réclamation en dehors de cette période sera irrecevable.

## F) ASSURANCE

L'assurance de responsabilité civile est obligatoire. Chaque concurrent s'engage à y avoir souscrit quand il s'inscrit. Cependant, cette assurance ne couvre pas les dommages causés à soi-même. C'est pourquoi les concurrents sont vivement encouragés à avoir une assurance accident individuelle qui les couvre en cas de blessure grave sur le parcours. L'organisation a souscrit une police d'assurance responsabilité civile organisateur. Cette police garantit les conséquences pécuniaires des dommages corporels et matériels causés aux tiers du fait du déroulement de l'épreuve. Chaque concurrent devra délivrer un certificat médical « d'aptitude à la pratique du raid multisports en compétition » datant de moins d'un an. Un exemplaire est joint avec le bulletin d'inscription. Un certificat établi pour une discipline spécifique autre que pour le raid multisports ne sera pas accepté.

## G) INSCRIPTION ET DÉSISTEMENT

L'inscription au raid se fait via le site internet [raid.polytechnique.org](http://raid.polytechnique.org) . Elle n'est cependant définitive qu'après réception de l'ensemble du dossier d'inscription comportant les pièces suivantes :

- Un certificat médical « d'aptitude à la pratique du raid multisports en compétition » datant de moins d'un an.
- Une attestation de natation certifiant sur l'honneur l'aptitude à nager 25m et à s'immerger.
- Une autorisation de reproduction et de représentation de photographie et de vidéos.
- Une déclaration sur l'honneur d'avoir souscrit à une assurance de responsabilité civile.
- L'acceptation du règlement, faite lors de l'inscription.
- Une caution de 150€ par concurrent, à l'ordre de « Binet Raid, Kès des élèves ». Le dossier d'inscription est à télécharger sur le site internet. Il contient toutes les déclarations à remplir. Le chèque de caution ne sera encaissé qu'en cas de dégradation ou perte du matériel prêté par l'organisation. Les équipes n'ayant pas remis dans les délais leur dossier d'inscription complet seront remplacées par des concurrents sur la liste d'attente. Il en va de même pour la réservation d'un aller-retour en navette.

### DÉSISTEMENT

En cas de forfait, les droits d'inscription seront remboursés suivant la date de désistement et dans la mesure où l'équipe absente pourra être remplacée par une équipe sur la liste d'attente avant la course. En cas de forfait, les droits d'inscription pourront être remboursés selon les modalités suivantes :

- à partir du 9 mai 2023 (J-10 à J) : aucun remboursement possible
- du 2 mai 2023 0H01 au 8 mai 2023 23h59 : 50% des droits d'inscriptions seront remboursés.
- avant le 1er mai 2023 23H59 : totalité de l'inscription remboursée hors frais de poste. Quelle que soit la date ayant lieu avant le 1<sup>er</sup> mai 2023, le remboursement sera total si l'organisation ou les concurrents trouvent des remplaçants. Les demandes de désistement sont à envoyer par la poste ou par mail. En cas de litige, le cachet de poste ou la date et l'heure du mail feront foi.